



REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 23 juin 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
33	30		32	
			Dont procurations	
			02	
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
32	32	00	00	00

Date de la convocation

17/06/2026

Date d'affichage

17/06/2026

Objet de la Délibération

COHESION SOCIALE ET
ANIMATION DU TERRITOIRE

Faîtes du nautisme

Président de Séance :

Daniel CHOMET

Secrétaire de Séance :

Doris MAJESTE

L'an deux mille vingt-six et le 23 juin, à 17h29, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Joëlle TAILAME, Georges HARPON, Laura BEDOUIN, Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Manuel Maxime GHUNAIM, Sandra PALIX, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Jocelyn CACHACOU, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN, Claudia NELLER, Sandrine DESIRE (à partir de 18h32), Youly AGASTA, Doris MAJESTE, Rodrigue Mickaël GRELET, Pierre MIDELTON, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERIAG, Didier MARMOT (à partir de 17h39), Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN, Noham BODARD (à partir de 17h34).

Absents excusés : MM. Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD, Maurice JOSEPH-MONROSE.

Procurations : MM. Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD ont respectivement donné procuration à Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Karine BAUDIN.

FAITES DU NAUTISME

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Jeunesse, sport et vie associative », en date du 21 mai 2026 ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances et optimisation des ressources », en date du 10 juin 2026 ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- **Considérant** l'organisation de la « **Matinée Portes Ouvertes** » des associations des bases nautiques, dans le cadre de l'opération « Faîtes du Nautisme », le samedi 27 juin 2026, de 8h00 à 13h00 ;

– **Considérant** ce qui suit :

Dans le cadre de la déclinaison du Label « **France Station Nautique** », la ville de Schoelcher s’engage dans une dynamique de développement, de promotion et de valorisation de l’animation nautique sur son territoire.

L’objectif est de favoriser le développement des bases nautiques de la frange littorale, de produits nautiques touristiques, des sports de plages et des grands évènements...

Aussi, la ville propose la « **Matinée Portes Ouvertes** » des associations des bases nautiques, dans le cadre de l’opération « Faites du Nautisme », le samedi 27 juin 2026, de 8h00 à 13h00.

À cette occasion, les associations sportives des 3 bases nautiques de la ville permettront au grand public de découvrir et de pratiquer gratuitement les activités qu’elles proposent sur leurs sites : Aviron - Voile légère - Kayak - Beach Tennis.

Chaque association est libre du choix de ses créneaux horaires.

Les projets d’activité et horaires des différentes associations seront communiqués ultérieurement.

Il s’agit pour les associations sportives de la ville de consolider et de soutenir l’animation sportive sur l’ensemble du territoire de Schoelcher.

Par ailleurs, il s’agit pour la ville d’accompagner et de favoriser le développement de ces associations (logistique, mises à disposition, communication, etc...), l’un des axes prioritaires de sa politique sportive.

BUDGET

DÉPENSES (€)		RECETTES (€)	
Coordination :	160	Charges du personnel Ville :	160
- Personnel de la Ville			
Achat de fournitures :	290	Dépenses de fournitures et de communication	1 630
- Ravitaillement : Sandwichs - Jus			
Communication :	1 340		
- Spot radio - Flyers			
TOTAL	1 790	TOTAL	1 790

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

ARTICLE 1^{er} :

- La mise en place de l'opération « Faîtes du Nautisme », le samedi 27 juin 2026 ;

ARTICLE 2 :

- La prise en compte du coût des fournitures et communication dans le budget municipal, soit la somme de mille six cent trente euros (1 630 €).

Pour extrait certifié conforme,

Schœlcher, le 03 JUIL 2026

Le Maire,

Le Secrétaire de séance



Doris MAJESTE



Daniël CHOMET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher - Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.